

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 décembre 2024
Extrait des délibérations n°8**

Date de convocation : le 03 décembre 2024. Date d'affichage : le 03 décembre 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 09 décembre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 49 Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick - Absent	ROCREE Roselyne - Excusée
BERNIEVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGEANT Agnès - Excusée
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal - Excusé	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé - POUVOIR : S. RECLARD RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabelle - Excusée - POUVOIR : M-N. CHEVALIER DAVOUST Francis DETAILLE Edouard LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier - Excusé - POUVOIR : I. VAUQUELIN VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 décembre 2024

Extrait des délibérations n°8

COMPETENCE CULTURE

Objet : Résidences d'artistes 2025.

Suite à la commission culture et soutien à la vie locale (CSVL) du 3 juillet dernier et aux conférences des maires du 23 septembre ainsi que celle du 4 novembre, la communauté de communes du pays du Neubourg envisage de poursuivre en 2025 ses actions dans le domaine de la culture.

Il est proposé la poursuite des résidences artistiques menées sur le territoire, en partenariat avec les communes et avec le soutien de l'Etat (direction régionale des affaires culturelles et Education nationale), du département et de la région.

La communauté de communes mène des résidences artistiques depuis de nombreuses années. En 2025, il est proposé, de décliner ces résidences artistiques sur 3 ans dans le cadre du dispositif « droits culturels en territoires Normands » (DCTN), initié avec la région en 2024 et du contrat « culture territoire enfance jeunesse » (CTEJ), à conclure avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Education nationale (DSDEN).

Ainsi, pour ces résidences artistiques, il sera fait appel à trois partenaires :

- La Cabane, déjà accueillie en 2024, afin de poursuivre des actions artistiques itinérantes sur le territoire.
- La Compagnie des petits champs, spécialisée dans la médiation culturelle de théâtre.
- La Compagnie Asphalte, autour du théâtre, des créations artistiques et numériques.

Les modalités financières du projet sont les suivantes :

DÉPENSES		RECETTES					RESTE A CHARGE CDC
Résidences artistiques	Montants	Région	DRAC	Département	Education nationale	Caf ?	
La cabane	27 300 €	15 000 €	8 000 €	2 800 €	1 000 €		
La cie des petits champs	16 200 €						
La cie Asphalte	4 000 €						
TOTAL	47 500 €	26 800 €					20 700 €
Frais annexes		Région	DRAC	Département	Education nationale	Caf ?	
Transport	4 000 €						
Frais restitution	1 300 €						
Communication	500 €	0	0	0	0		
TOTAL	5 800 €	0 €					5 800 €
TOTAL global résidences	53 300 €	26 800 €					26 500 €

Il est à noter que des frais annexes seront à prendre en charge par la communauté de communes (frais de transport des publics : 4 000 euros - coût de restitution : 1 300 euros - frais de communication : 500 euros).

Les modalités précises des interventions (lieux, calendriers, groupes reçus) sont en cours de définition avec les artistes, et les partenaires institutionnels précédemment cités. Elles seront présentées lors d'une prochaine commission culture-soutien à la vie locale.

Ces projets culturels menés en 2025 par la communauté de communes le seront à effectifs communautaires constants.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu l'avis favorable des conférences des maires du 23 septembre et du 4 novembre 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le principe de la poursuite des résidences artistiques,

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 décembre 2024
Extrait des délibérations n°8**

- autorise le président à solliciter le plus haut taux de subvention pour les actions artistiques précitées auprès de l'Education Nationale, la DRAC, la région, le département et tout autre partenaire public éventuel et, le cas échéant, à signer les conventions de partenariat, notamment le dispositif « droits culturels en territoires Normands » (DCTN) et le contrat « culture territoire enfance jeunesse » (CTEJ)
- approuve les modalités financières du projet telles que mentionnées ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES					RESTE A CHARGE CDC
Résidences artistiques	Montants	Région	DRAC	Département	Education nationale	Caf ?	
La cabane	27 300 €	15 000 €	8 000 €	2 800 €	1 000 €		
La cie des petits champs	16 200 €						
La cie Asphalte	4 000 €						
TOTAL	47 500 €	26 800 €					20 700 €
Frais annexes		Région	DRAC	Département	Education nationale	Caf ?	
Transport	4 000 €	0	0	0	0		
Frais restitution	1 300 €						
Communication	500 €						
TOTAL	5 800 €	0 €					5 800 €
TOTAL global résidences	53 300 €	26 800 €					26 500 €

- dit que les crédits seront inscrits aux budgets 2025 et suivants ;
- autorise le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE



Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 027-242700607-20241209-2024_0454-DE